

Contact

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DE VANNES

Site de Guer :

Lycée des métiers du transport et de la logistique > Lycée Brocéliande
BP 7 - 56383 GUER cedex

T 02 97 46 66 66 - greta.agvannes@ac-rennes.fr

Gwenola MONGODIN, assistante de formation
Luc BOUSQUIN, conseiller en formation continue

Nos autres formations certifiantes et/ou qualifiantes :

- FCO - FIMO
- conducteur routier de marchandises
- agent logisticien, mécanicien de véhicules industriels
- SST
- formations modulaires...



calendrier des formations 2023 - 2024



plateforme Technique de Guer [56]

CACES®

R489

Catégories 1A.1B.3.5

[formation initiale et continue]

Chariot automoteur de manutention à conducteur porté



Le calendrier 2023/2024

CACES® Chariot automoteur de manutention à conducteur porté - R489 Catégories 1A.1B.3.5

Le CACES® permet aux conducteurs :

- D'acquérir les connaissances et savoir-faire nécessaires à la conduite en sécurité de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté (suivant catégorie utilisée dans l'entreprise).



Rappel des obligations légales

ART. R233-13-19 DU CODE DU TRAVAIL : « La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire.

En outre, la conduite de certains équipements présentant des risques particuliers, en raison de leurs caractéristiques ou de leur objet, est subordonnée à l'obtention d'une autorisation de conduite délivrée par le chef d'entreprise. »

Recommandation R489 du CNAMTS : définit les conditions d'obtention du CACES®

Formation initiale		tarif
1 catégorie	3 jours	462 €
2 catégories	4 jours	616 €
3 catégories	5 jours	770 €
4 catégories	5 jours	810 €
Recyclage		tarif
1 catégorie	2 jours	308 €
2 catégories	3 jours	462 €
3 catégories	3 jours	462 €
4 catégories	3 jours	502 €

Des financements sont possibles auprès des OPCO*

*opérateurs de compétences qui ont pour missions de financer l'apprentissage, d'aider les branches à construire les certifications professionnelles et d'accompagner les PME pour définir leurs besoins en formation.

Mobilisez votre CPF !

Catégorie 1A



Catégorie 1B



Catégorie 3



Catégorie 5



Contenu de la formation :

1) Théorie (7 heures)

Législation :

Recommandation 489 du CNAMTS
Le code du travail
Le code de la route
Les catégories de chariots
plaques, pictogrammes et panneaux

Prévention :

Les EPI
Les gestes de commandement, protection et signalisation de la zone d'intervention
Les produits dangereux
Les accidents

Conduite

Vérifications préalables à l'utilisation,
Les manœuvres (à plat et sur plan incliné)
Gerbage et dégerbage (au sol, en pile, sur palettier)
Positionnement et équilibrage de la charge

Maintenance

Mécanique et technologie du chariot
Les circuits hydrauliques , électriques et fluidiques.
Les contrôles et entretiens périodiques.

2) Pratique et réalisation des tests CACES® (7 à 28 heures selon catégories)

Avant la conduite

Vérifications préalables à l'utilisation
Contrôle des plaques, pictogrammes et panneaux.
Contrôle mécanique

Conduite

Les manœuvres (à plat et sur plan incliné)
Gerbage et dégerbage (au sol, en pile, sur palettier)
Positionnement et équilibrage de la charge

Après la conduite

Vérifications et signalements d'anomalies
Entretien de premier niveau

Passage des test CACES®

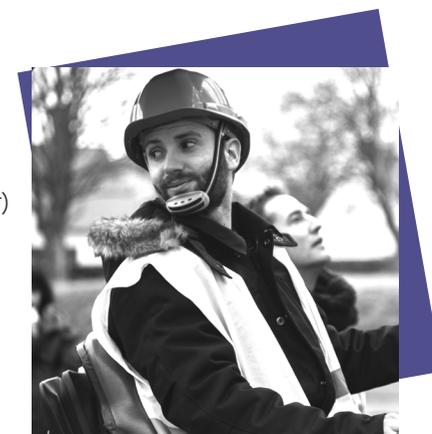
Dates

- du 17 au 21 avril 2023
- du 3 au 7 juillet 2023

VALIDITÉ 5 ANS

Validation

Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité du chariot concerné si validation CACES® valant avis favorable à la délivrance d'une autorisation de conduite par le chef d'entreprise..



A noter : Formation possible en groupe inter - entreprise ou en intra dans vos locaux.

